



## DÉCISION

N° : 2026- 183

Exécutoire le : 29 MAI 2026

Publiée / Notifiée le : 29 MAI 2026

Visée le : 27 MAI 2026

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché 23016 :

**Fourniture et exploitation d'un service de covoiturage organisé via une application mobile et une campagne de gratification sur le territoire de Grand Lac,**

#### Avenant n°03 relatif à un changement de coordonnées de l'attributaire

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert

Considérant la notification effectuée le 23/01/2023 à l'entreprise Blablacar Daily

Considérant le changement de nom, d'adresse et de coordonnées bancaires de l'entreprise titulaire et par conséquent la substitution de droit du titulaire au profit de Comuto Daily SAS

Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant 03 au marché 23016 avec l'entreprise Comuto Daily SAS domiciliée 84 avenue de la République 75011 Paris

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le titulaire : Comuto Daily SAS

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER, 12<sup>ème</sup> vice-président commande publique, travaux et gens du voyage  
le 22/05/2026 10:49:56

1 sur 1



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-183 : Marché 23016 : Fourniture et exploitation d'un service de covoiturage organisé via une application mobile et une campagne de gratification sur le territoire de Grand Lac, Avenant n.03 relatif à un changement de coordonnées de l'attributaire

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/05/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/05/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2441 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260522-Dec2441-AI

---

**Date de décision :** 22/05/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics